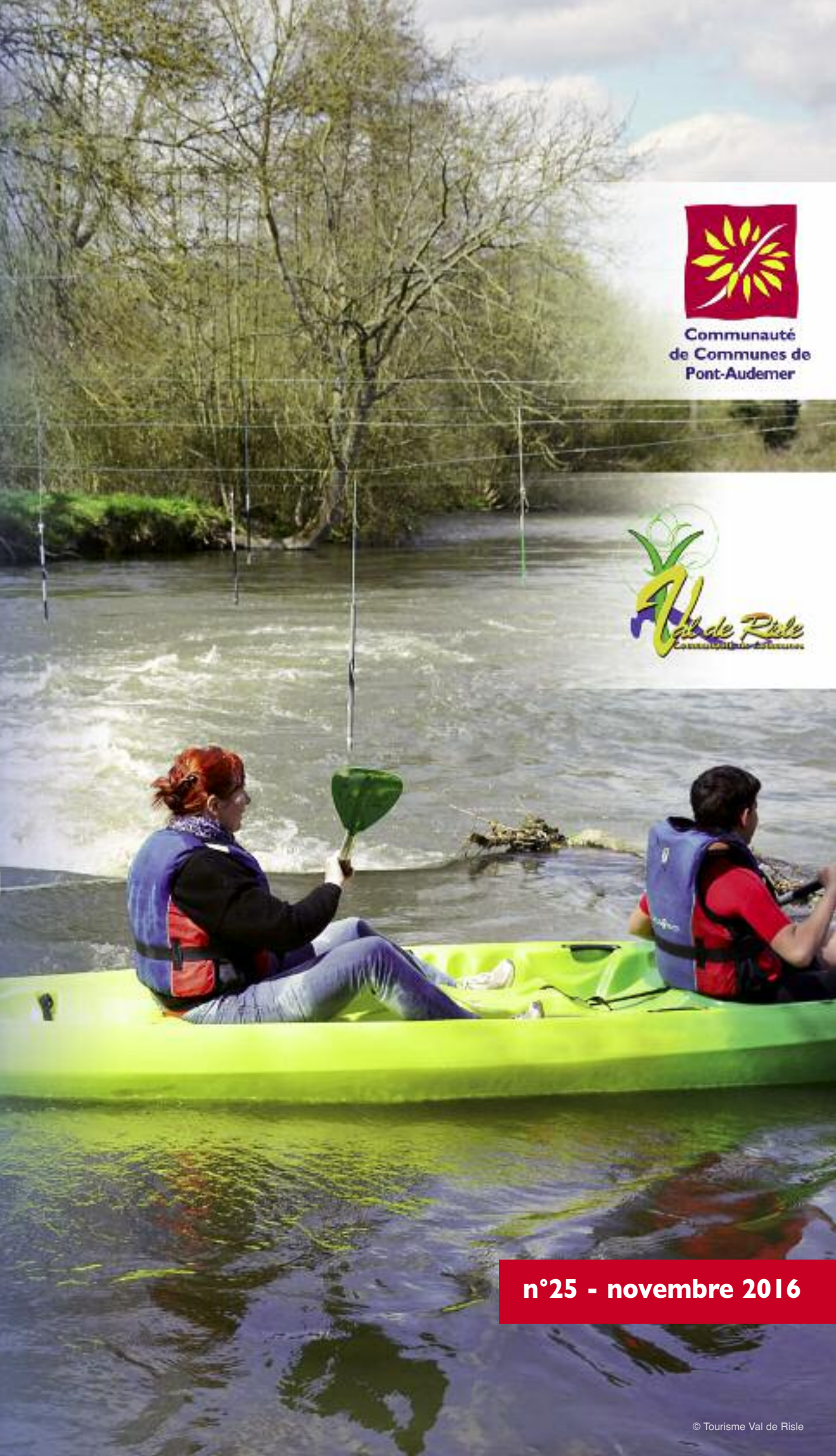


BRU FE FE



Communauté
de Communes de
Pont-Audemer



n°25 - novembre 2016



Michel Leroux
Président de la
Communauté
de communes de
Pont-Audemer,
Maire de Pont-Audemer

Au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle intercommunalité verra le jour. Issue de la fusion des communautés de communes de Val de Risle et de Pont-Audemer, nos 28 communes scellent leur destin pour dessiner un avenir commun.

Un nouveau territoire et une ambition intacte, celle de relever ensemble les défis d'aujourd'hui et de demain. De la petite enfance au troisième âge, de la protection de l'environnement à l'internet en très haut débit, du développement économique au logement... les enjeux sont nombreux et méritent une mobilisation de tous les instants.

Cette mobilisation nous vous la devons, à vous qui habitez sur ce territoire, à vous qui vivez au quotidien ici, vous qui êtes au cœur de nos actions. La future Communauté de Communes Pont-Audemer-Val de Risle sera à votre service, à vos côtés pour préparer ensemble l'avenir.

Vous l'aurez compris, proximité, ruralité, solidarité sont les valeurs qui nous animent pour créer cette véritable terre de projets.

Bien chaleureusement.

Michel LEROUX Claude BEIGLE



Claude Beigle
Président de la
Communauté
de communes
Val de Risle,
Maire de Authou

UNE ÉQUIPE ET DES COMPÉTENCES AU SERVICE DES HABITANTS

La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle sera officiellement créée au 1^{er} janvier 2017. Une nouvelle communauté de communes, ce sont de nouvelles compétences. Celles-ci sont détaillées dans les statuts sous trois catégories : les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

compétences

Avoir trois catégories de compétences, avec des niveaux différents, nous permet d'absorber en douceur la fusion, de mettre en œuvre une période de transition et de respecter notamment les différences et les singularités de nos deux territoires.

Aujourd'hui, c'est une véritable équipe qui se met en œuvre, pour être opérationnelle dès le 1er janvier 2017. Au cœur de notre action notamment, l'aménagement de l'espace, le développement économique, le tourisme, la collecte et le traitement des ordures ménagères. Compétences obligatoires, elles permettront de renforcer l'attractivité de notre territoire.

L'environnement, le logement, la voirie, les équipements culturels et sportifs, l'assainissement collectif et individuel, la petite enfance et l'aide à la personne, entre autres compétences optionnelles et facultatives seront des priorités.

Nous voulons créer une collectivité du quotidien, une collectivité au service de chacune et chacun d'entre vous. Mutualisée et modernisée, la future Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle se veut économe et efficace ! Nous agissons pour vous rendre des services de qualité, pour améliorer la voirie, pour protéger notre environnement, pour valoriser notre cadre

de vie, pour aider les personnes âgées, pour accompagner les familles, pour maintenir et développer les emplois de proximité...

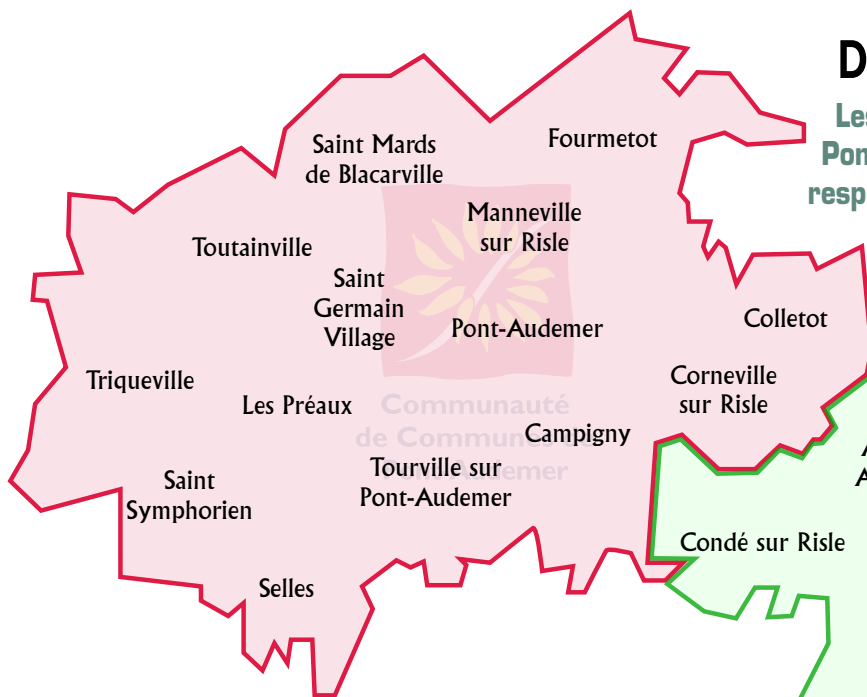
Le défi à relever est de taille. Mais les élus de la Communauté de Communes de val de Risle et de Pont-Audemer travaillent depuis des mois à l'élaboration d'un projet commun. Un projet fondé sur la solidarité, la proximité et la ruralité. Un projet qui sera porté par une équipe d'hommes et de femmes, élus locaux de vos territoires. Cette équipe n'aura qu'une seule ambition : vous servir, agir dans l'intérêt général et préparer l'avenir ■



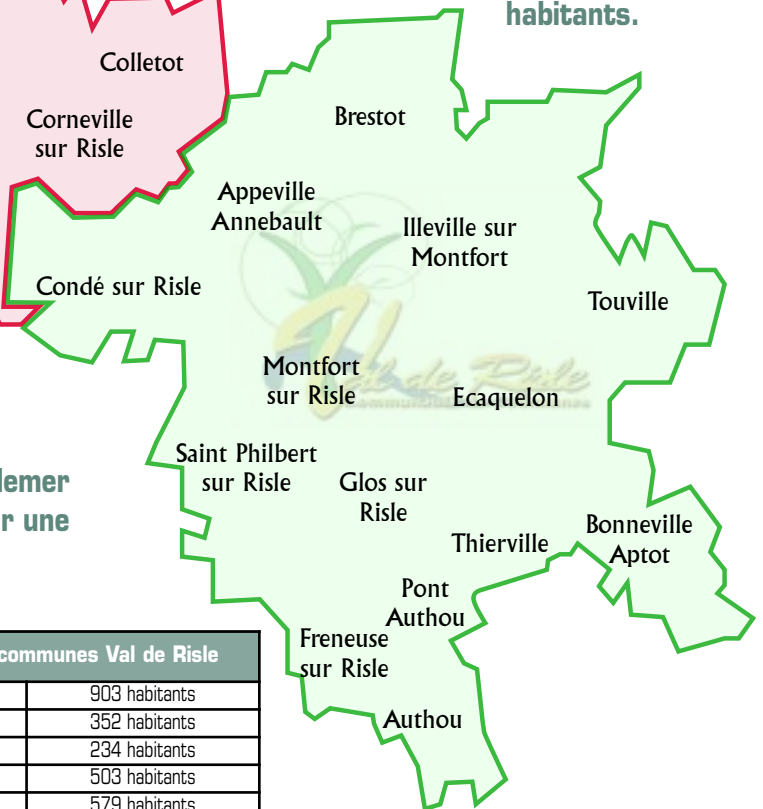
■ DE GAUCHE À DROITE : MICHEL DENHEZ - PATRICE BONVOISIN - JEAN-LUC BARRE - JEAN-MICHEL OLLIVIER - FABIENNE DEFUBLÉ - ODILE GILBERT - FRANCIS COUREL - JEAN LEGRIX - ISABELLE DUONG - VLADIMIR HANGARD - MICHEL LEROUX - DIDIER SWERTVAEGHER - DOMINIQUE LEROY - CHRISTIANE DUPONT - GILLES RIAUX - PHILIPPE LECEVALIER - GÉRARD PLATEL - BERTAND SIMON - MARIE-CLAIRE HAKI - DANIEL BUSSY - ANDRÉ TIHY - JEAN-PIERRE BOUCHER - CLAUDE BEIGLE ■

DEUX TERRITOIRES

Les communautés de communes de Pont-Audemer et Val de Risle comptent respectivement, au dernier recensement (INSEE 2015) : 20 288 et 7 617 habitants.



La nouvelle Communauté de communes "Pont-Audemer Val de Risle" va donc regrouper 28 communes, pour une population totale de 27 905 habitants.



Communauté de communes de Pont-Audemer		Communauté de communes Val de Risle	
Campigny	1 035 habitants	Appeville-Annebault	903 habitants
Colletot	184 habitants	Authou	352 habitants
Corneville-sur-Risle	1 325 habitants	Bonneville-Aptot	234 habitants
Fourmetot	639 habitants	Brestot	503 habitants
Manneville-sur-Risle	1 529 habitants	Condé-sur-Risle	579 habitants
Les Préaux	440 habitants	Ecaquelon	548 habitants
Pont-Audemer	9 222 habitants	Freneuse-sur-Risle	355 habitants
Saint-Germain-Village	1 702 habitants	Glos-sur-Risle	478 habitants
Saint-Mards-de-Blacarville	818 habitants	Illeville-sur-Montfort	889 habitants
Saint-Symphorien	421 habitants	Montfort-sur-Risle	803 habitants
Selles	451 habitants	Pont-Authou	707 habitants
Tourville-sur-Pont-Audemer	890 habitants	Saint-Philbert-sur-Risle	786 habitants
Toutainville	1 293 habitants	Thierville	326 habitants
Triqueville	339 habitants	Touville-sur-Montfort	152 habitants
	20 288 habitants		7 617 habitants



RAPPEL LÉGISLATIF

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Eure, est institué à partir au 1er janvier 2017, un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la Communauté de communes de Pont-Audemer et de la Communauté de communes Val de Risle.

La loi portant nouvelle organisation territoriale (dite loi Notre) du 7 août 2015, a introduit la création des nouvelles Régions et engagé le vaste mouvement de redécoupage de la carte intercommunale.

La loi Notre a fixé un seuil minimum de 15 000 habitants pour créer une intercommunalité, contre 5000 auparavant. De nombreux territoires ont donc dû se regrouper afin de respecter cette nouvelle obligation. Ainsi, sous la responsabilité du Préfet et en concertation avec les élus, les fusions ont été préparées au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Assez naturellement, il a été proposé que les Communautés de Communes Val de Risle et de Pont-Audemer, qui composent le même canton, se rapprochent.

Si la Communauté de Communes de Pont-Audemer pouvait continuer à vivre seule (car sa population était supérieure à 15 000 habitants), il n'en allait pas de même de Val de Risle. Or, les connexions, les habitudes et les similitudes entre nos deux territoires sont grandes. La pertinence de ce « mariage » s'est donc imposée. Au 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle sera une réalité ■

LA RURALITÉ AU CŒUR DE NOS PROJETS

Avec la Risle comme trait d'union, notre territoire élargi devra affirmer son positionnement au cœur de la Normandie, à égale distance des agglomérations de Caen, du Havre et de Rouen.

Cette nouvelle Communauté de communes a bien des **atouts** : elle attire des entreprises, elle possède un véritable potentiel touristique, elle offre un cadre de vie envié. Il nous appartient de développer ensemble ces **lignes de forces**, en nous appuyant sur les valeurs de la **ruralité** auxquelles nous sommes tous attachés.

Le futur **Contrat de ruralité** que nous signerons en fin d'année, en partenariat avec l'État et l'ensemble des acteurs institutionnels, va permettre d'investir sur de projets structurants à l'échelle de ce territoire.

Six axes sont privilégiés :

- La **santé** d'abord, pour permettre à toutes et tous de se soigner facilement sur le territoire, en luttant contre la désertification médicale et en renforçant le rôle du Centre Hospitalier de la Risle ;
- Les **services** et la **vie sociale**, parce qu'il paraît essentiel de proposer à tous les habitants un véritable projet d'animation sociale et culturel, et aussi d'assurer l'avenir de nos enfants en leur offrant le meilleur niveau d'éducation ;

- La **mobilité**, pour permettre à chacun de se déplacer plus facilement et en toute sécurité partout sur le territoire ;
- L'**attractivité économique**, que nous soutiendrons en développant l'offre foncière pour les entreprises, et également en leur permettant de bénéficier de l'internet à très haut débit et d'une couverture de téléphonie mobile performante ;
- Un **aménagement harmonieux du territoire**, pour que chacun puisse habiter et vivre ici quels que soient son âge et ses activités, et pour que les espaces agricoles et naturels soient vraiment mis en valeur ;
- Une **planification climatique et énergétique** intelligente, pour anticiper la qualité future de notre environnement.

Il s'agit, dans un contexte parfois incertain, de travailler ensemble et solidairement à ce contrat pour répondre aux enjeux de la ruralité du XXI^{ème} siècle, en accompagnant chaque commune, chaque projet utile, attendu et pertinent, afin d'assurer l'avenir et l'identité de notre nouvelle Communauté de communes ■

